

PROCÈS-VERBAL DE LA CENT SOIXANTE-DOUZIÈME SÉANCE  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DE LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC,  
tenue à Lévis le premier mai deux mille quinze  
sur la convocation de la secrétaire générale

Assistent madame Diane Vincent, présidente du conseil d'administration, monsieur Robert Keating, président-directeur général, monsieur Fernand Archambault, madame Claire Bilodeau, monsieur Bernard Deshaies, madame Jacynthe Gagnon, madame Françoise Godin, monsieur Gilles Lavoie, madame Marie-Christiane Lecours, monsieur Charles-Félix Ross, membres, et M<sup>e</sup> Renée Saint-Hilaire, secrétaire générale.

Se joint également aux administrateurs, à titre d'invité, monsieur David Boissonneault, président des Éleveurs de porcs du Québec.

Monsieur Christian Overbeek, administrateur, s'est excusé de ne pouvoir y assister. Monsieur Pierre Lemieux s'excuse de se joindre à la séance avec quelques minutes de retard.

La séance débute vers 9 h 10.

-----ooo0ooo-----

### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour suivant est adopté, sur proposition de [REDACTED], appuyée par [REDACTED] :

01 Adoption de l'ordre du jour

**Décision**

- 02 Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 20 mars 2015
- 03 Plan stratégique 2015-2018 de La Financière agricole du Québec, adoption
- 04 Budget 2015-2016
- 05 Programmation annuelle en ressources informationnelles (PARI) - Année 2015-2016 de La Financière agricole du Québec
- 06 Cadre de gouvernance du conseil d'administration de La Financière agricole du Québec
- 07 Règlement intérieur de La Financière agricole du Québec
- 08 Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles (ASRA), Programme d'assurance récolte (ASREC), Agri-Québec et Agri-Québec Plus, modifications - Retrait de l'admissibilité des produits sous ASRA au programme Agri-Québec pour l'année de participation 2015 et Écoconditionnalité – ajustements à la mesure relative au bilan de phosphore et autres modifications

- 09 Rapport du Groupe de travail sur la sécurité du revenu en agriculture au Québec
- Lettre au ministre du 2 avril 2015 concernant les recommandations du Groupe de travail sur la sécurité du revenu en agriculture au Québec et suspension de l'admissibilité à Agri-Québec des produits couverts par le programme ASRA et par la gestion de l'offre pour l'année 2015, dépôt
  - Lettre réponse du ministre à Mme Diane Vincent du 24 avril 2015
  - Recommandations à l'égard de certaines pistes de solution
- 10 Programme de financement de l'agriculture - Marge de crédit à l'investissement – orientation
- 11 Programme de financement de l'agriculture - Formule vendeur-prêteur – orientation
- 12 Politique sur les demandes de révision de La Financière agricole du Québec, modifications
- 13 Nomination des membres du comité de révision à titre de représentants de La Financière agricole du Québec pour les produits « Assurances », « Protection du revenu », « Financement », « Sauvagine », « Programmes spéciaux », « Agri-Québec » et « Agri-Québec Plus » de même que du comité d'examen des appels pour les programmes Agri-stabilité et Agri-investissement

#### ***Discussion***

- 14 Sujets découlant du procès-verbal précédent :
- Lettre au ministre concernant la rémunération des membres indépendants du conseil d'administration, dépôt
  - Lettres au secrétaire général associé responsable des emplois supérieurs et au ministre concernant le Code d'éthique et de déontologie des membres du conseil d'administration, dépôt
- 15 Rapport de la direction :
- Simplification des programmes et des processus
  - Rapport de vérification sur l'attribution de la rémunération des fonctionnaires au recrutement
  - Dossiers juridiques, suivi
  - Étude des crédits 2015-2016
- 16 Plan de modernisation du programme ASREC 2014-2018

#### ***Rapport des comités***

- 17 Rapport du comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines et informationnelles
- 18 Rapport du comité de vérification :
- Rapport du Vérificateur général sur l'optimisation des ressources
  - Vérification interne :
    - Rapport d'activités 2014-2015 de la Direction de la vérification interne et état d'avancement du Plan d'action 2014-2015 au 31 mars 2015
    - Plan d'action 2015-2016 de la Direction de la vérification interne
    - Rapport de vérification interne sur la santé et la sécurité au travail
    - Suivi des pistes d'amélioration et de recommandations

**Dépôt de documents pour information**

- 19 Bilan 2014-2015 des programmes en production bovine : Programme d'aide aux entreprises de bouvillons et de veaux de grain en régions périphériques ainsi que du Programme d'aide visant à promouvoir l'achat de veaux d'embouche nés au Québec
  - 20 Programme d'assurance prix du bétail dans les provinces de l'Ouest – État de situation
  - 21 Calendrier de diffusion des publications et des principales activités publiques
  - 22 Revue de presse
- [REDACTED]
- 23 Date de la prochaine séance
  - 24 Huis clos
  - 25 Levée de la séance

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE  
TENUE LE 20 MARS 2015**

Le projet de procès-verbal de la cent soixante et onzième séance du conseil d'administration de La Financière agricole du Québec tenue le 20 mars 2015 a été transmis à chacun de ses membres avec l'avis de convocation et IL EST RÉSOLU, sur proposition de [REDACTED], appuyée par [REDACTED], QUE le procès-verbal de la séance du 20 mars 2015 soit adopté.

Résolution  
N° 1229

-----

Madame Sheïlla Van Norman, directrice du Bureau du président-directeur général et des communications, se joint aux administrateurs pour le prochain sujet.

Monsieur Pierre Lemieux se joint à la séance au cours de la présentation du prochain sujet.

-----

La version finale du projet de Plan stratégique 2015-2018 de La Financière agricole est déposée.

[REDACTED]  
[REDACTED]. Madame Van Norman en fait la présentation à l'aide du tableau synoptique et fournit les explications requises. Une réflexion pour prendre en compte les principes de développement durable a été réalisée dans le cadre des travaux sur la planification stratégique.

[REDACTED] :

1. [REDACTED] ;
2. [REDACTED] ;
3. [REDACTED].

[REDACTED].

[REDACTED].

Le plan sera transmis au ministre et soumis à l'analyse formelle des organismes centraux.

Le bilan des réalisations du Plan stratégique 2012-2015 sera intégré au Plan stratégique 2015-2018.

**PLAN STRATÉGIQUE 2015-2018  
DE LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC, ADOPTION**

ATTENDU QUE [REDACTED]

];

ATTENDU QU' [REDACTED]

];

ATTENDU QU' [REDACTED]

];

IL EST RÉSOLU, sur proposition de [REDACTED], appuyée par

[REDACTED] :

Résolution  
N° 1230

1° QUE le Plan stratégique 2015-2018 de La Financière agricole du Québec annexé à la présente résolution soit adopté;

2° QUE ce plan stratégique soit transmis à monsieur Pierre Paradis, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, pour être soumis à l'approbation du gouvernement.

-----

Madame Francine Jacques, vice-présidente aux affaires corporatives, se joint aux administrateurs pour les deux prochains sujets. Monsieur Richard Laroche, directeur des ressources financières et matérielles, fait de même pour la présentation du budget 2015-2016.

-----

Le comité de vérification a tenu une séance le 30 avril 2015.

Madame Marie-Christiane Lecours, présidente du comité, fait rapport au conseil d'administration sur les dossiers requérant une décision du conseil d'administration.

-----

Le comité a examiné la proposition budgétaire 2015-2016 déposée à la présente séance. La proposition présente les paramètres et les hypothèses à partir desquels les prévisions de la société ont été établies pour l'exercice financier en cours. [REDACTED]

].

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

Le comité de vérification en recommande l'approbation. Conformément aux normes de présentation applicables aux entités du secteur public, le budget initial apparaîtra aux états financiers de la société.

[REDACTED]

-----

### BUDGET 2015-2016

Résolution  
N° 1231

[REDACTED], IL EST  
RÉSOLU, sur proposition de [REDACTED], appuyée par  
[REDACTED], et sur abstention de [REDACTED]:

QUE le budget 2015-2016 déposé à la présente séance soit approuvé.

-----

Le comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines et informationnelles s'est réuni les 17 avril et 1<sup>er</sup> mai 2015.

Madame Vincent, présidente du comité, fait rapport au conseil d'administration sur les trois prochains sujets.

-----

Conformément à la Directive sur la gestion des ressources informationnelles, la programmation annuelle en ressources informationnelles doit recevoir l'approbation du conseil d'administration.

La programmation en ressources informationnelles 2015-2016, constituée du plan de travail en ressources informationnelles et du programme d'investissement en technologies de l'information, est déposée. Elle s'inscrit dans les orientations gouvernementales.

[REDACTED]  
[REDACTED].

[REDACTED]  
[REDACTED].

La réalisation des projets de plus de 100 000 \$ sera soumise à l’approbation préalable du conseil d’administration.

[REDACTED]  
[REDACTED].

**PROGRAMMATION ANNUELLE EN RESSOURCES INFORMATIONNELLES (PARI) - ANNÉE 2015-2016 DE LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC**

[REDACTED], IL EST RÉSOLU, sur proposition de [REDACTED], appuyée par [REDACTED]:

Résolution  
N° 1232

1° QUE la Programmation annuelle en ressources informationnelles (PARI) – année 2015-2016 de La Financière agricole du Québec déposée à la présente séance soit approuvée;

2° QUE cette programmation soit déposée au Secrétariat du Conseil du trésor.

-----

[REDACTED]  
[REDACTED].

[REDACTED].

-----

**CADRE DE GOUVERNANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE  
LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC**

Résolution  
N° 1233

[REDACTED], IL EST RÉSOLU, sur proposition de [REDACTED], appuyée par [REDACTED].

QUE le conseil d'administration prenne acte du Cadre de gouvernance du conseil d'administration de La Financière agricole du Québec déposé à la présente séance.

-----

Le Règlement intérieur de La Financière agricole du Québec établit les règles de gouvernance et de fonctionnement du conseil d'administration et de ses comités. Il dresse également les responsabilités du président du conseil d'administration et du président-directeur général.

Le comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines et informationnelles a procédé à l'actualisation du règlement intérieur en fonction de la gouvernance à La Financière agricole.

-----

**RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC**

Résolution  
N° 1234

[REDACTED], IL EST RÉSOLU, sur proposition de [REDACTED], appuyée par [REDACTED].

1° QUE le Règlement intérieur de La Financière agricole du Québec annexé à la présente résolution soit adopté;

2° QUE ce règlement remplace le Règlement intérieur de La Financière agricole du Québec adopté par le conseil d'administration à sa séance du 29 avril 2009 et ses modifications subséquentes.

-----

Monsieur Jean-François Brouard, vice-président aux assurances et à la protection du revenu, se joint aux administrateurs pour les deux prochains sujets.

-----

Les administrateurs prennent connaissance d'une proposition de modifications au Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles, au Programme d'assurance récolte, au programme Agri-Québec et au programme Agri-Québec Plus.

Ces modifications portent sur les éléments suivants :

- l'intégration aux programmes concernés des ajustements à la mesure d'écoconditionnalité relative au bilan de phosphore approuvés à la séance du 20 mars 2015;

- le retrait de l'admissibilité des produits couverts par l'assurance stabilisation des revenus agricoles au programme Agri-Québec pour l'année de participation 2015 qui donne suite à la décision prise à la séance du conseil du 20 mars 2015;
- l'abolition du plafond du compte Agri-Québec et un ajustement au mécanisme de calcul des paiements;
- des modifications de concordance.

-----

**PROGRAMME D'ASSURANCE STABILISATION DES REVENUS AGRICOLES (ASRA), PROGRAMME D'ASSURANCE RÉCOLTE (ASREC), AGRI-QUÉBEC ET AGRI-QUÉBEC PLUS, MODIFICATIONS – RETRAIT DE L'ADMISSIBILITÉ DES PRODUITS SOUS ASRA AU PROGRAMME AGRI-QUÉBEC POUR L'ANNÉE DE PARTICIPATION 2015 ET ÉCOCONDITIONNALITÉ, AJUSTEMENTS À LA MESURE RELATIVE AU BILAN DE PHOSPHORE - AUTRES MODIFICATIONS**

IL EST RÉSOLU, sur proposition de [REDACTED], appuyée par [REDACTED] :

Résolution  
N° 1235

1° QUE les modifications au Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles déposées à la présente séance soient adoptées;

2° QUE la date de l'entrée en vigueur de ces modifications soit fixée au 1er mai 2015, à l'exception de celles apportées à l'article 27.1, lesquelles sont applicables à compter de l'année d'assurance 2014 pour les productions animales et de l'année d'assurance 2014-2015 pour les productions végétales;

3° QUE les modifications au Programme d'assurance récolte déposées à la présente séance soient adoptées et qu'elles soient applicables à compter de l'année d'assurance 2014;

4° QUE les modifications au programme Agri-Québec déposées à la présente séance soient adoptées et qu'elles soient applicables à compter de l'année de programme 2014;

5° QUE les modifications au programme Agri-Québec Plus déposées à la présente séance soient adoptées et qu'elles soient applicables à compter de l'année de programme 2014.

-----

## RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LA SÉCURITÉ DU REVENU EN AGRICULTURE AU QUÉBEC

- **Lettre au ministre du 2 avril 2015 concernant les recommandations du Groupe de travail sur la sécurité du revenu en agriculture au Québec et suspension de l'admissibilité à Agri-Québec des produits couverts par le programme ASRA et par la gestion de l'offre pour l'année 2015, dépôt**

La lettre informant le ministre de l'Agriculture des Pêcheries et de l'Alimentation des décisions prises par le conseil d'administration le 20 mars 2015 concernant les recommandations du Groupe de travail sur la sécurité du revenu en agriculture au Québec et la suspension de l'admissibilité à Agri-Québec des produits couverts par le programme ASRA et par la gestion de l'offre pour l'année 2015 est déposée.

- **Lettre réponse du ministre à madame Diane Vincent du 24 avril 2015**

[REDACTED].

- **Recommandations à l'égard de certaines pistes de solution**

[REDACTED], monsieur Brouard présente les résultats des analyses et les effets des bonifications envisagées aux programmes Agri sur les productions agricoles ainsi que les impacts budgétaires de ces mesures, ci-après énumérées :

### 1- Augmenter le taux de contribution gouvernementale au programme Agri-Québec

- a) Augmentation du taux de contribution gouvernementale à Agri-Québec de 3 % à 3,2 %

La contribution gouvernementale supplémentaire associée à l'augmentation du taux de contribution gouvernementale à Agri-Québec de 3 % à 3,2 % [REDACTED].

- b) Augmentation du taux de contribution gouvernementale à Agri-Québec pour l'aquaculture (3,6 % à 3,9 %)

Une augmentation équivalente pour le secteur aquacole ferait passer le taux de contribution de 3,6 % à 3,9 %. [REDACTED].

### 2- Hausser le taux de couverture d'Agri-Québec Plus de 80 % à 85 %

L'augmentation à 85 % de la couverture d'Agri-Québec Plus représente [REDACTED].

### 3- Mécanisme de redressement des marges de référence au programme Agri-Québec Plus

Le processus de redressement des marges de référence proposé au programme Agri-Québec Plus [REDACTED].

[REDACTED] :

a) Modification du montant correspondant au bénéfice net minimal

Le programme Agri-Québec Plus pourrait être modifié afin que les paiements soient conditionnels à un bénéfice net inférieur à 50 000 \$

[REDACTED].

[REDACTED].

b) [REDACTED]

[REDACTED].

**4- Hausser le taux de contribution à Agri-Québec pour les entreprises de petite taille**

[REDACTED]. Ces entreprises pourraient être définies comme étant celles dont les revenus annuels (ventes et variation d'inventaire) de produits agricoles représentent moins de 100 000 \$.

[REDACTED].

**5- Rendre admissibles les secteurs sous gestion de l'offre au programme Agri-Québec Plus lors d'une baisse de marge supérieure à 30 %**

[REDACTED].

[REDACTED].

**6- Autre piste de solution à analyser**

**Programme alternatif offert aux entreprises de petite taille**

[REDACTED].

[REDACTED].

[REDACTED]

[REDACTED].

[REDACTED].

[REDACTED].

Une étude d'opportunité sur la mise en place d'un programme alternatif pour les entreprises de petite taille sera réalisée au cours de l'année 2015-2016 (piste no 6). [REDACTED]

[REDACTED].

[REDACTED].

Une attention particulière sera accordée aux communications publiques.

**RAPPORT FINAL DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LA SÉCURITÉ  
DU REVENU EN AGRICULTURE AU QUÉBEC-RECOMMANDATIONS  
AU MINISTRE SUR LES PISTES DE SOLUTION**

ATTENDU QU' [REDACTED]  
[REDACTED];

ATTENDU QU' [REDACTED]  
[REDACTED];

ATTENDU QUE [REDACTED]  
[REDACTED];

ATTENDU QUE [REDACTED]  
[REDACTED];

ATTENDU QU' [REDACTED]  
[REDACTED];

1° QUE le conseil d'administration recommande au ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation la mise en œuvre des propositions suivantes portant sur les programmes Agri-Québec et Agri-Québec Plus identifiées dans le Rapport du Groupe de travail sur la sécurité du revenu en agriculture au Québec :

- Augmentation du taux de contribution gouvernementale au programme Agri-Québec :
  - de 3,6 % à 3,9 % pour l'aquaculture (piste no 5);
  - de 3 % à 3,2 % pour les autres produits (piste no 4);
- Hausse du taux de couverture d'Agri-Québec Plus de 80 % à 85 % (piste no 1);
- Mise en place d'un mécanisme de redressement des marges de référence au programme Agri-Québec Plus (piste no 3) :
  - modification du montant correspondant au bénéfice net minimal de 50 000 \$;
- Hausse du taux de contribution à Agri-Québec pour les entreprises dont les revenus annuels de produits agricoles sont inférieurs à 100 000 \$ (piste no 6);
- Réalisation d'une étude d'opportunité sur la mise en place d'un programme alternatif pour les entreprises de petite taille (piste no 29);

2° QUE le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation soit informé de la présente décision, en portant à son attention que les mesures prises par la société à la lumière du diagnostic réalisé sur les entreprises qui exercent un contrôle accru sur le marché dans le secteur du Veau de lait permettent d'anticiper des économies estimées à 12,7 M\$.

-----

Monsieur Ernest Desrosiers, vice-président au financement, se joint aux administrateurs pour les deux prochains sujets.

-----

Les administrateurs prennent connaissance [REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

-----

**PROGRAMME DE FINANCEMENT DE L'AGRICULTURE –  
MARGE DE CRÉDIT À L'INVESTISSEMENT – ORIENTATION**

IL EST RÉSOLU, sur proposition de [REDACTED], appuyée par [REDACTED] :

Résolution  
N° 1237

1° QUE La Financière agricole souscrive à l'introduction d'une marge de crédit à l'investissement au Programme de financement de l'agriculture selon les modalités présentées à la présente séance;

2° QUE les modifications requises à ce Programme soient soumises à l'approbation du conseil d'administration.

-----

Le Programme de financement de l'agriculture prévoit la possibilité pour un vendeur d'agir à titre de prêteur pour un acquéreur et de bénéficier de la garantie de prêt offerte aux institutions financières. [REDACTED].

Dans le but de faciliter davantage les transferts des entreprises agricoles, le gouvernement du Québec a annoncé, lors de sa mise à jour économique et financière du 2 décembre 2014, l'instauration d'un crédit d'impôt remboursable lié à la formule vendeur-prêteur de la société. Ce crédit d'impôt correspond à 40 % des intérêts payés par un acquéreur à un vendeur, et ce, sans montant maximal, durant une période pouvant atteindre 10 ans.

[REDACTED].

-----

#### **PROGRAMME DE FINANCEMENT DE L'AGRICULTURE - FORMULE VENDEUR-PRÊTEUR – ORIENTATION**

Résolution  
N° 1238

IL EST RÉSOLU, sur proposition de [REDACTED], appuyée par [REDACTED] :

[REDACTED];

[REDACTED].

-----

Madame Christine Massé, responsable de la Loi sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels, se joint aux membres pour la présentation des deux prochains sujets.

-----

Des modifications à la Politique sur les demandes de révision sont soumises à l'approbation des administrateurs.

Ces modifications visent principalement à intégrer le programme Agri-Québec Plus au processus de révision des décisions et à désigner tous les directeurs territoriaux et régionaux à titre de représentants de La Financière agricole au sein du comité de révision pour les produits « Assurances », « Protection du revenu », « Financement », « Sauvagine », « Programmes spéciaux », « Agri-Québec » et « Agri-Québec Plus » de même que du Comité d'examen des appels pour les programmes Agri-stabilité et Agri-investissement.

-----

**POLITIQUE SUR LES DEMANDES DE RÉVISION DE  
LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC, MODIFICATIONS**

ATTENDU QUE [REDACTED];

ATTENDU QU' [REDACTED];

IL EST RÉSOLU, sur proposition de [REDACTED], appuyée par [REDACTED] :

Résolution  
N° 1239

QUE les modifications à la Politique sur les demandes de révision déposées à la présente séance soient approuvées.

**NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ DE RÉVISION À TITRE DE  
REPRÉSENTANTS DE LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC POUR LES  
PRODUITS « ASSURANCES », « PROTECTION DU REVENU »,  
« FINANCEMENT », « SAUVAGINE », « PROGRAMMES SPÉCIAUX »,  
« AGRI-QUÉBEC » ET « AGRI-QUÉBEC PLUS » DE MÊME QUE DU COMITÉ  
D'EXAMEN DES APPELS POUR LES PROGRAMMES AGRI-STABILITÉ ET  
AGRI-INVESTISSEMENT**

IL EST RÉSOLU, sur proposition de [REDACTED], appuyée par [REDACTED] :

Résolution  
N° 1240

QUE les titulaires des fonctions suivantes :

- directeur territorial;
- directeur régional;
- directeur de la Vice-présidence au financement;

soient nommés à titre de représentants de La Financière agricole au sein du comité de révision pour les produits « Assurances », « Protection du revenu », « Financement », « Sauvagine », « Programmes spéciaux », « Agri-Québec » et « Agri-Québec Plus » de même qu'au Comité d'examen des appels pour les programmes Agri-stabilité et Agri-investissement.

## SUJETS DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL PRÉCÉDENT

- **Lettre au ministre concernant la rémunération des membres indépendants du conseil d'administration, dépôt**

[REDACTED].

- **Lettres au secrétaire général associé responsable des emplois supérieurs et au ministre concernant le Code d'éthique et de déontologie des membres du conseil d'administration, dépôt**

Le nouveau Code d'éthique et de déontologie des membres du conseil d'administration de la société a été acheminé au secrétaire général associé responsable des emplois supérieurs et au ministre respectivement le 27 et le 28 avril 2015.

## RAPPORT DE LA DIRECTION

- **Simplification des programmes et des processus**

La direction a entrepris une réflexion pour identifier les pistes de simplification des programmes et des processus [REDACTED].

Le conseil d'administration en sera saisi à sa prochaine séance. Un plan de mise en œuvre des mesures qui seront identifiées pour répondre à cet objectif sera par la suite élaboré.

- **Rapport de vérification sur l'attribution de la rémunération des fonctionnaires au recrutement**

Un rapport de la Commission de la fonction publique fait état d'erreurs monétaires mineures dans deux dossiers au regard de la détermination de la rémunération de fonctionnaires au recrutement. Une mesure additionnelle a été mise en place en février 2014 afin de s'assurer de l'application intégrale et uniforme de la directive concernée.

- **Étude des crédits 2015-2016**

L'étude des crédits du portefeuille Agriculture, Pêcheries et Alimentation en commission parlementaire aura lieu le 5 mai prochain.

-----

Monsieur Jean-Pierre Émond, directeur des affaires juridiques, se joint aux membres pour le prochain sujet.

[REDACTED] demanderesse dans le dossier de Ferme Vi-Ber inc. et al, se retire de la séance pour le prochain sujet.

-----

- **Dossiers juridiques, suivi**

La Cour suprême du Canada a accepté d'entendre les recours en appel dans les dossiers de Ferme Vi-Ber inc. et al. et Michel Lafortune et al.

Me Émond rappelle que le litige dans le dossier Michel Lafortune et al. porte sur les pouvoirs de la société sur l'adoption des coûts de production. Dans le dossier Ferme Vi-Ber inc. et al., le pouvoir de la société de décider si l'aide financière provenant d'autres programmes gouvernementaux, fédéraux en l'occurrence, doit, aux fins du calcul de la compensation, être prise en considération sur une base collective ou individuelle, est contesté.

Les auditions devraient se tenir, en principe, en début d'année 2016. Me Émond précise que toute conséquence financière, le cas échéant, sera assumée par le Fonds ASRA et non par la société.

-----

Monsieur Jean-François Brouard se joint de nouveau aux administrateurs pour la présentation sur le prochain sujet.

-----

**PLAN DE MODERNISATION DU PROGRAMME ASREC 2014-2018**

Le Programme d'assurance récolte est le plus complexe à administrer en ce qui concerne les produits d'assurance et de protection du revenu. Il couvre près de 70 cultures et son administration requiert un effectif important. Sa gestion et son administration représentent un défi croissant.

[  
 [REDACTED]  
 ]].

Monsieur Brouard fait la présentation détaillée de ce plan [REDACTED]

[REDACTED]  
 [REDACTED]  
 ]].

Monsieur Brouard précise également que [REDACTED]

[REDACTED]  
 [REDACTED]  
 ]].

**RAPPORT DU COMITÉ DE GOUVERNANCE, D'ÉTHIQUE ET DE RESSOURCES HUMAINES ET INFORMATIONNELLES**

Les sujets traités dans le cadre des deux dernières séances du comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines et informationnelles ont déjà été abordés antérieurement.

**RAPPORT DU COMITÉ DE VÉRIFICATION**

Madame Lecours termine son rapport sur la dernière séance du comité de vérification.

- **Rapport du Vérificateur général sur l'optimisation des ressources**

Les administrateurs sont informés que le rapport du Vérificateur général sur les mesures d'évaluation de l'efficacité et de la performance de la société sera déposé à l'Assemblée nationale le 3 juin prochain.

[REDACTED]

**Vérification interne :**

- Rapport d'activités 2014-2015 de la Direction de la vérification interne et état d'avancement du Plan d'action 2014-2015 au 31 mars 2015

Le comité a pris connaissance du rapport d'activités 2014-2015 de la Direction de la vérification interne (DVI) et de l'état d'avancement du Plan d'action 2014-2015 au 31 mars 2015.

L'année a été marquée par la réalisation d'un grand nombre de mandats ad hoc et d'activités de soutien ainsi que par l'amélioration des documents présentés au comité.

La réalisation de certains mandats a été reportée en 2015-2016 mais ce report n'a pas d'impact en termes de risque.

- Plan d'action 2015-2016 de la Direction de la vérification interne

Le comité a approuvé le Plan d'action 2015-2016 de la Direction de la vérification interne. Il s'inscrit dans la continuité et regroupe principalement des mandats statutaires et des mandats reportés.

- Rapport de vérification interne sur la santé et la sécurité au travail

[REDACTED]

[REDACTED]

- Suivi des pistes d'amélioration et de recommandations

[REDACTED]

[REDACTED]

**BILAN 2014-2015 DES PROGRAMMES EN PRODUCTION BOVINE :  
PROGRAMME D'AIDE AUX ENTREPRISES DE BOUVILLONS ET DE VEAUX  
DE GRAIN EN RÉGIONS PÉRIPHÉRIQUES AINSI QUE DU PROGRAMME  
D'AIDE VISANT À PROMOUVOIR L'ACHAT DE VEAUX D'EMBOUCHE NÉS AU  
QUÉBEC**

Le bilan 2014-2015 de l'application du Programme d'aide aux entreprises de bouvillons et de veaux de grain en régions périphériques et du Programme d'aide visant à promouvoir l'achat de veaux d'embouche nés au Québec est déposé pour information.

**PROGRAMME D'ASSURANCE PRIX DU BÉTAIL DANS  
LES PROVINCES DE L'OUEST – ÉTAT DE SITUATION**

Une note sur le Programme d'assurance prix du bétail dans les provinces de l'Ouest est déposée pour information. L'analyse réalisée répond à l'un des éléments prévus au plan d'action découlant de l'Étude de performance comparée 2015. Après évaluation, la direction n'entend pas réaliser de travaux supplémentaires.

**CALENDRIER DE DIFFUSION DES PUBLICATIONS ET  
DES PRINCIPALES ACTIVITÉS PUBLIQUES**

Le calendrier de diffusion des publications et des principales activités publiques, tel qu'actualisé, est déposé.

**REVUE DE PRESSE**

La revue de presse couvrant la période du 20 mars au 30 avril 2015 est déposée.

**DATE DE LA PROCHAINE SÉANCE**

La prochaine séance régulière est prévue le vendredi 12 juin 2015.

-----

[REDACTED] se retirent de la séance.

-----

**HUIS CLOS**

Une période de huis clos permettant aux administrateurs d'échanger privément précède la levée de la séance.

## LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée vers 15 h 10.

*(Original signé par Diane Vincent)*

.....  
Présidente du conseil

*(Original signé par Robert Keating)*

.....  
Président-directeur général

*(Original signé par Bernard Deshaies)*

*(Original signé par Renée Saint-Hilaire)*

.....  
secrétaire générale